

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Monsieur : FLIELLER Catherine, MALARDE Yves-Marie, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol - BAUDRY Marie-Alix- BOULIAN Marie-Madeleine - CAPUT Christine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques- LAURENT Anne-Françoise-LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Monsieur Loïc FLORENTIN a donné pouvoir à Monsieur Yves-Marie MALARDE.

**SECRETARE :** Madame Christine CAPUT.

**Date de convocation :** le 11 juin 2014.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 15 mai 2014 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Service public d'eau potable: présentation du rapport 2013.
- Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport 2013.
- Subventions :
  - aux associations
  - au Groupe Scolaire Primaire
- Elections sénatoriales du 28/09/2014 : désignation des délégués et suppléants parmi les membres du conseil.
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : adhésion de la commune à la compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2015 à 2018.
- Délégations au Maire : rapport.

**Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne**

**Informations diverses.**

**Questions diverses.**

### **2014-06-20-1- Service public d'eau potable: présentation du rapport 2013.**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2013. Ce rapport est disponible en mairie pour tous les administrés.

Monsieur Hervé SCHMIDT fait remarquer que, au vu du rapport, un captage ne produit pas. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit en fait du forage des Vignottes, créé en 1976, au cas où se ferait sentir un manque d'eau.

Ce forage a été abandonné récemment car le coût de son entretien était trop important alors qu'il ne fonctionnait pas.

Monsieur SCHMIDT précise qu'après lecture du rapport, il a pu constater que le service de distribution de l'eau est de très bonne qualité mais que le traitement des eaux usées est assez catastrophique.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport concerne l'année 2013 et il confirme la piètre qualité du service d'assainissement. C'est d'ailleurs pour cette raison que la municipalité a délégué ce service au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport joint à la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

### **2014-06-20-2- Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport 2013.**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2013. Ce rapport est disponible en mairie pour tous les administrés.

Monsieur Hervé SCHMIDT pense qu'il serait bon de provisionner une somme tous les ans afin de permettre à la collectivité de réaliser des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire confirme que Véolia eau a en charge les actions suivantes (fonctionnement), mais pas l'investissement :

- Curage de la lagune.
- Etablir un plan de tout le réseau.
- Réaliser l'étude du raccordement de la population.
- Respecter les règles imposées à ce service public et contrôlées par la Police de l'eau.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport joint à la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

## 2014-06-20-3- Subventions aux associations et au Groupe Scolaire Primaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la vie associative.

Madame FLIELLER fait part à l'assemblée délibérante des demandes de subventions qui ont été déposées en Mairie ainsi que des propositions d'attribution des subventions aux différentes associations ainsi qu'au Groupe Scolaire Primaire. Ces demandes ont été étudiées par la 3<sup>ème</sup> commission.

Madame FLIELLER rappelle au Conseil municipal que c'est la demande des écoles qui a fait augmenter le budget « subventions » cette année.

Les montants attribués à chaque association ont été déterminés après étude de chaque dossier et des montants alloués les années passées.

Monsieur Hervé SCHMIDT souhaiterait connaître, pour chaque association :

- Ce qu'elle apporte à la commune.
- Le projet que servira à financer la subvention.

Monsieur Jacques DURUPT pense qu'il faut faire confiance aux différentes commissions : la commission concernée a travaillé sur ce gros dossier : Monsieur DURUPT ne souhaite pas contester les montants décidés par la commission.

Monsieur SCHMIDT estime qu'il ne faut pas reconduire systématiquement le montant attribué l'an passé mais qu'il faudrait étudier sérieusement les projets des différentes associations en 2015.

Monsieur DURUPT propose de convier les présidents des associations à une réunion, préalablement aux décisions de subvention, ceci afin de faire évoluer les mentalités et de leur préciser les modalités d'attribution des subventions

C'est ce que la commission envisageait de faire l'année prochaine.

Il serait bon de formaliser et de chiffrer les aides en nature (locaux, matériel...) pour chaque association.

Monsieur SCHMIDT s'étonne que soit attribuée une subvention à l'A.D.M.R qui est une société professionnelle avec du personnel salarié ; leurs services sont facturés aux personnes.

Monsieur le Maire précise que l'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Il intervient dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé. L'ADMR est constitué d'associations locales autonomes qui interviennent sur un territoire déterminé. Des équipes de bénévoles et de salariés détectent les besoins des populations locales, créent et font fonctionner les services à destination des clients.

Le loyer du local est pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne (auparavant pris en charge par la Commune).

Lors de l'Assemblée Générale l'association a fait état d'un déficit important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A l'unanimité** fixe comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers	830,00€
Association Familiale	800,00€
Bignovre Passion	100,00€
L'Odyssée	1 300,00€
A.D.M.R.	300,00€
Saône Lorraine	100,00€
F.J.S.C.	1 500,00€

Club Vosgien	300,00€
A.D.P.3.P	150,00€
Club de l'Union et de l'Amitié	500,00€
U.S.V.S	1 500, 00€
Batterie Fanfare	2 000, 00€
Légion Vosgienne	100,00€
A.F.N	100,00€
Amicale du personnel communal	200,00€
Maquis de Grandrupt	20,00€
ADACIV	20,00€

**Soit un total de 9 820€.**

**Groupe Scolaire Primaire :**

Subvention REP (activités culturelles) 2 325,00€ (25€/enfant des communes soit 93 enfants, effectif réel).

Coopérative Scolaire (maternelle & primaire) 3 200,00€ (30€/enfant des communes soit 100 enfants, effectif prévisionnel + 200,00 € de frais d'affranchissements)

**2014-06-20-4- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : adhésion de la commune à la compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2015 à 2018.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte Départementale d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V)*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, POUR LES ANNEES 2015, 2016, 2017 ET 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** son adhésion à la compétence optionnelle «éclairage public» du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, au vu du document relatif aux «conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence» approuvé par les membres du Comité du S.M.D.E.V lors de la réunion du 24 juin 2009.
- **INDIQUE** que la commune ne dispose pas d'un contrat en cours avec une entreprise
- **TRANSMET** au Syndicat un inventaire des points lumineux de la commune (nombre, nature, puissance),

**2014-06-20-5-Délégations au Maire : rapport.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### Droits de préemption-décision de ne pas préempter

D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant la parcelle cadastrée AC 98- 4 Rue du Couvent -bâti -Superficie totale : 350 m2. Prix:26 500,00€, frais de notaire en sus.

Le Conseil municipal a ensuite procédé, conformément à l'arrêté préfectoral, à l'élection des délégués et suppléants qui constitueront, pour partie, le collège électoral chargé d'élire deux sénateurs le 28 septembre prochain.

Procès-verbal a été dressé suite à cette élection, pour transmission à la préfecture des Vosges.

### Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Monsieur Yves-Marie MALARDE, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, lors du dernier conseil communautaire du 03 juin, a été voté par les communes membres, le mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales pour l'année 2014.

Beaucoup de représentants des communes ont déploré ne pas pouvoir présenter ce sujet à leur assemblée délibérante, avant le vote en conseil communautaire.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé que le crédit de 74 963€ correspondant à la somme totale allouée aux communes membres (dont 8 960€ pour la commune de Monthureux-sur-Saône) serait versé dans son intégralité à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Il a été précisé que ceci ne valait que pour la répartition de l'année 2014.

Les délégués ont souhaité que l'utilisation de ce crédit soit discutée lors d'une prochaine réunion de conseil communautaire.

### Informations diverses.

Monsieur Hervé SCHMIDT informe l'assemblée que se sont déroulées récemment les élections des membres du bureau des syndicats SYMTROM et SICOTRAL. Il a été élu au bureau du SYMTROM.

Monsieur Jacques DURUPT souhaiterait que chaque conseiller municipal désigne un suppléant afin de procéder à la distribution du flash info en cas d'absence.

Il déplore ne pas connaître l'ensemble des employés municipaux : pourquoi ne pas provoquer une réunion avec l'ensemble du personnel et les élus ?

Un organigramme sera distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Hervé SCHMIDT signale que, suite à la fête du quad, des administrés se sont plaint que des personnes indélicates avaient pris les terrains voisins pour des toilettes publiques : il faudrait, lors de ce genre de manifestation, instaurer la pause d'un WC mobile à la charge de l'organisateur.

Etant donné les conditions climatiques actuelles (sécheresse), les arbres des vergers voisins ont été fortement empoussiérés lors des passages successifs des quads.

Il faudrait que les organisateurs arrosent ces arbres une fois la manifestation terminée. Le plus judicieux serait de modifier la date de cette manifestation (hors période de production des fruits).

M. SCHMIDT s'interroge sur la dernière facture Véolia et pense qu'il serait judicieux d'expliquer dans le prochain flash info, la subite augmentation de la facture semestrielle concernant l'eau et l'assainissement :

M. le Maire a contacté Véolia, l'abonnement des deux semestres a été facturé.

Les explications sur la facture ne sont pas très claires et cela signifie que l'abonné doit faire une avance de trésorerie à la société Véolia, le fermier.

Une mise au point est prévue avec les services de Véolia.

Cette facturation est regrettable puisqu'elle occulte la baisse significative du prix du service de distribution d'eau potable.

Monsieur Hervé SCHMIDT souhaiterait que soit rendu un hommage aux personnes qui ont compté pour Monthureux-sur-Saône (médaille de la ville).

### Questions diverses.

Demande de Madame Anne-Françoise LAURENT : serait-il possible que soit nettoyé le devant de maison d'un administré, vu son absence prolongée ?

Madame LAURENT signale des de fortes odeurs d'égout rue du Général LECLERC.

Monsieur Jacques DURUPT constate que plusieurs emplacements communaux devraient être désherbés : M. Yves-Marie MALARDE précise que, étant donné les différentes manifestations qui auront lieu prochainement, les employés de commune n'ont pu faire en temps et en heure le travail alloué.

De plus, l'utilisation de produits désherbants nécessite un certificat phytosanitaire : il est préférable d'utiliser un désherbeur thermique, ce qui demande plus de temps.

Monsieur Pol BARAT informe l'assemblée que la prochaine réunion de l'U.N.P.I (Union Nationale de la Propriété Immobilière) aura lieu le 07 juillet à 14h00 à la Maison des Associations.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h30.